

Prévention de la maltraitance et de la négligence envers les enfants



Aux États-Unis, tous les jeunes sont protégés par la loi, quel que soit leur statut migratoire. Ces lois visent à protéger les enfants contre l'exploitation, les atteintes à leur intégrité et le danger.

La maltraitance est un acte ou une absence d'action de la part d'un parent ou d'un adulte responsable qui cause un préjudice physique ou émotionnel à un enfant, ou lui fait courir un risque grave. Il y a quatre formes de maltraitance :

- **Maltraitance physique** : l'usage de la violence physique pour discipliner un enfant, qui entraîne souvent des blessures.
- **Maltraitance verbale** : les menaces, les insultes ou le mépris envers un enfant.
- **Maltraitance émotionnelle** : le fait de priver un enfant de soutien affectif, d'amour ou de soins.
- **Maltraitance sexuelle** : le harcèlement, les attouchements, le viol ou l'exploitation sexuelle d'un enfant.

La négligence est le fait de ne pas répondre aux besoins physiques d'un enfant (vêtements, nourriture, logement, par exemple), ni à ses besoins affectifs, éducatifs ou médicaux.

Si vous êtes parent ou responsable d'un enfant, voici quelques conseils pour prévenir la maltraitance :

- Renseignez-vous sur les comportements normaux des enfants selon leur âge.
- Veillez à la santé des enfants dont vous vous occupez. Leur refuser de la nourriture, un sommeil suffisant ou des soins médicaux est une forme de négligence.
- Développez vos compétences parentales et apprenez des méthodes de discipline adaptées.
- Prenez soin de vous : parlez à quelqu'un, faites une pause ou contactez une ligne d'aide aux parents.

Certains professionnels ont l'obligation légale de signaler aux autorités compétentes tout soupçon de maltraitance ou de négligence envers un enfant. C'est le cas des travailleurs sociaux, des enseignants, des éducateurs, des conseillers, des thérapeutes et des professionnels de santé.

Pour les enfants et les adolescents : Si vous êtes victime de maltraitance ou de négligence, vous pouvez demander de l'aide à l'école, dans un commissariat, une caserne de pompiers, une clinique, ou en parlant à un adulte de confiance.

Vous pouvez aussi appeler la National Child Abuse Hotline (1-800-422-4453).

Pour plus d'informations, consultez notre Centre de ressources pour les jeunes réfugiés : refugeeyouthrc@refugees.org